



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR
Commission fédérale contre le racisme CFR
Commissione federale contro il razzismo CFR

SURMONTER LA PEUR ET LE REJET DE L'AUTRE: UN VRAI DEFI

Martine Brunschwig Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme

Présentation Association Tessera – 28.2.2018

La norme antiraciste: art. 261 bis CP

- **Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;**
- celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion;
- celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;
- celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;
- celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public,
- **sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.**

Pouvoir des lois: utilité et limites

1. 1. Cadre constitutionnel et juridique suisse
 - <http://www.ekr.admin.ch/themes/f144.html> (norme constitutionnelle)
 - <http://www.ekr.admin.ch/themes/f154.html> (norme pénale - CP 261 bis)

2. Article 261 bis: rôle d'un scrutin populaire
 - Attentes des autorités et des partisans de la norme pénale
 - Craintes des opposants
 - <http://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/19940925/index.html?lang=fr> (scrutin 24.9.1994)

3. 20 ans après:
 - Norme pénale politiquement dérangeante
 - Liberté d'opinion et d'expression en fort contrepoids
 - Utilisation mesurée
 - Expression politique largement prise en compte

4. La loi comme ultime rempart
 - Zone grise en deçà de la limite
 - Nul n'est censé ignorer la loi.... mais....

Race ou races?

- «La France est un pays de race blanche...»
- Dans le discours des racistes modernes, ce ne sont souvent plus les races qui sont déclarées incompatibles ou inégales, ce sont les coutumes, les croyances et les civilisations. C'est un choc des cultures. Ce qui est rejeté, ce n'est plus tellement l'homme noir, blanc ou jaune, ce sont ses préparations culinaires, ses odeurs, ses cultes, ses sonorités, ses habitudes. *Axel Kahn, généticien*
- <http://axelkahn.fr/races-et-racisme/>

Paradoxes et réflexions

1. Salut hitlérien: acte insupportable mais sans conséquence pénale
 - <http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/racisme/jugement/atf-6b-697-213-salut-nazi>

2. Faut-il interdire les symboles?
 - Projet controversé aux oubliettes
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1780/Bericht.pdf>

3. Faut-il interdire «Mein Kampf»?
 - Une question qui en amène bien d'autres
 - <http://www.lefigaro.fr/livres/2015/02/26/03005-20150226ARTFIG00158-l-allemande-reedite-une-version-annotee-de-mein-kampf.php>

Limites et nouvelles problématiques

1. «Cochon d'étranger, sale requérant d'asile»... injure mais pas raciale
 - <http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/racisme/jugement/tf-6b-715-2012-2014-publication-atf-prevue-cochon-detraner-sale-requerant-dasile-ne-injures-racistes-tf>

2. Armoiries et monuments «racistes?: sensibilité nouvelle
 - http://www.commune-avenches.ch/xml_1/internet/FR/application/d16/d2/f9.cfm

3. Internet, blogs et réseaux sociaux: sphère privée/sphère publique
 - <http://www.ekr.admin.ch/themes/f560.html>

Peut-on rire de tout?

- Charlie Hebdo et Dieudonné: deux poids, deux mesures?
- Blasphème sanctionné par l'art. 261 CP - article en déshérence
- Quelques dérapages sans conséquence pénale
 - Exemple 1: «Negerbübli»
 - Exemple 2: clichés qui blessent
 - Un question de bon ou de mauvais goût :
<http://www.nzz.ch/meinung/kommentare/witzlose-humor-debatte-1.18228037>

Religion et discrimination

- Hostilité à l'égard de l'Islam et des musulmans: impact des événements internationaux
- Place de la religion dans l'espace public
- Etat de droit: garant des libertés, des droits et des devoirs
- Influence des «fausses nouvelles» sur l'état de l'opinion
- Réponses diversifiées à des problématiques complexes

Défaut de loi d'application directe

- Nul ne doit subir de discrimination....
- Protection constitutionnelle sans protection légale automatique:
- [Art. 8 Egalité](#)
- 1 Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- 2 Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.
- 3 L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 4 La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

-

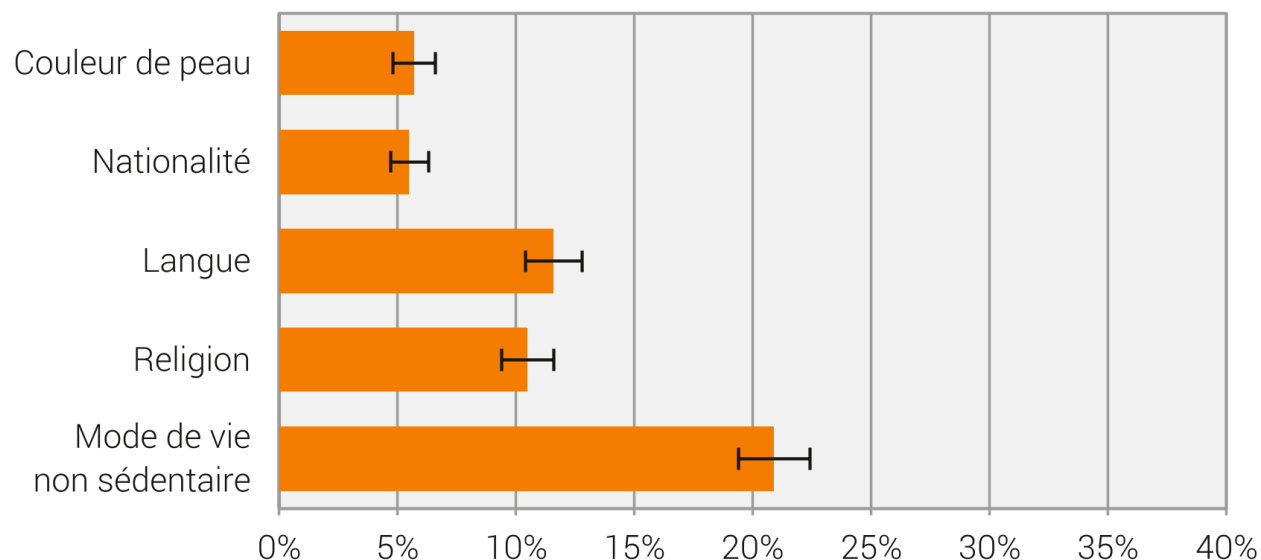
La présence de l'autre peut déranger

- 36% de la population dit se sentir dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes
- Différences perçues: nationalité, religion, couleur de peau, mode de vie non sédentaire.
- 66% de la population reconnaît que le racisme est un problème social important.
- 56% de la population estime que l'intégration des migrants dans la société fonctionne bien.

Qui dérange?

Sentiment de dérangement Dérangement causé par la présence de personnes perçues comme différentes, en 2016

Part de la population dérangée, selon la cause

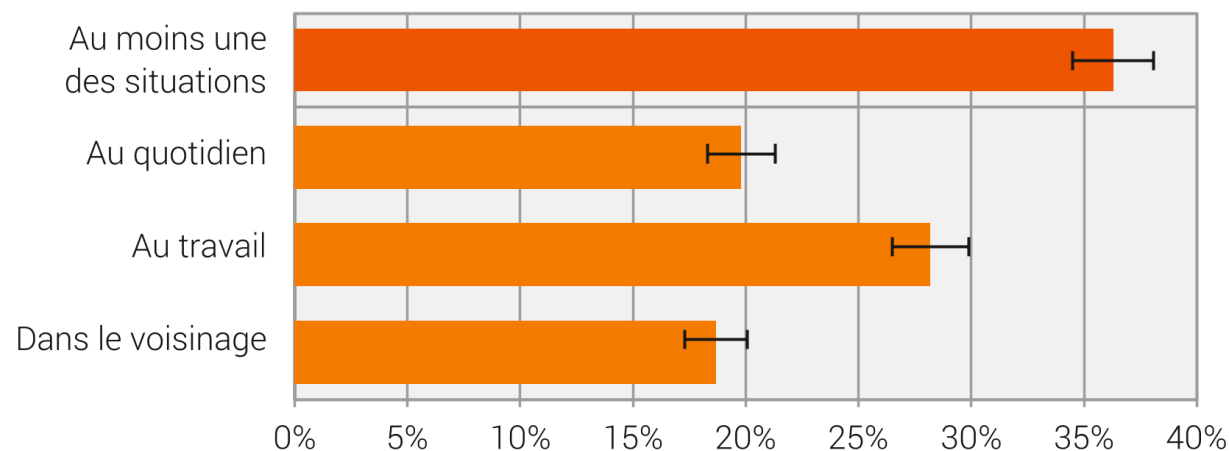


┆ Intervalle de confiance à 95%

Où se sent-on dérangé?

Sentiment de dérangement Dérangement causé par la présence de personnes perçues comme différentes¹, en 2016

Part de la population dérangée, selon le contexte



¹ Le dérangement peut être causé par une personne ayant: une couleur de peau, une religion, une langue ou une nationalité différente.

— Intervalle de confiance à 95%

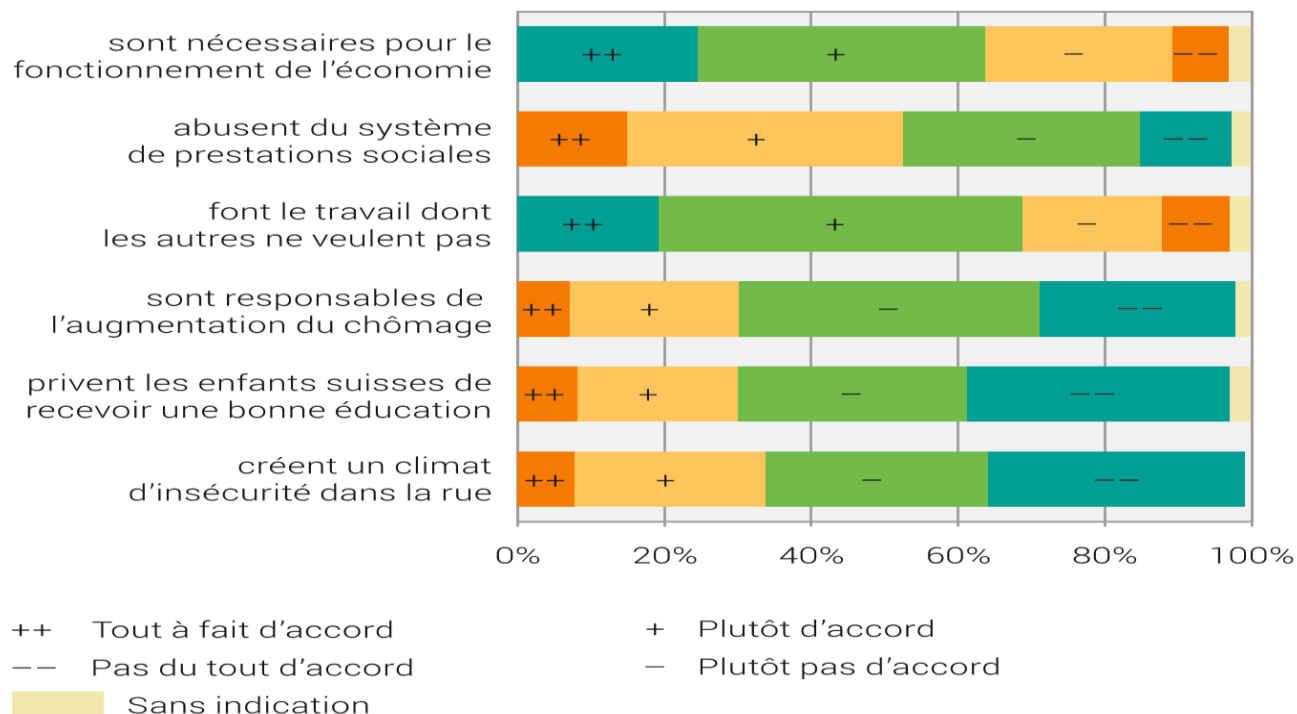
Les clichés et les préjugés

Attitudes à l'égard des étranger·ère·s

Rôle et comportement des étranger·ère·s dans le système institutionnel suisse, en 2016

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations

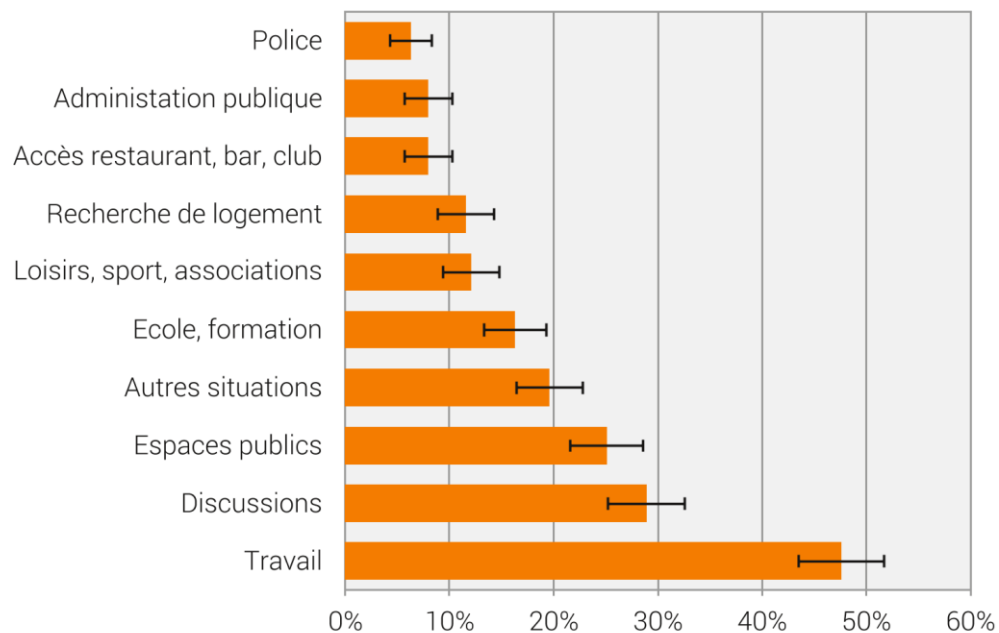
Les étranger·ère·s :



Situations de discrimination

Expérience de la discrimination Situations dans lesquelles se produisent les cas de discrimination, en 2016

Part de la population se déclarant victime, en Suisse



— Intervalle de confiance à 95%

Lutter contre la discrimination raciale

- Développement d'un réseau d'écoute et de médiation performant
- Allègement du fardeau de la preuve
- Renforcement des dispositions de droit civil
- Facilitation de l'accès aux instruments juridiques
- Droit de recours et qualité pour agir pour les organisations

Quelques principes à défendre

- Le racisme n'est pas une opinion et cela peut devenir un délit pénal
- Le respect de la dignité de la personne en point de mire
- La tentation du rejet de l'autre peut être présente en chacun de nous... mais elle est doit être surmontée
- On peut rire de tout Mais tout dépend de l'intention

Quelques actions à mener

- Prévention active sur internet et les réseaux sociaux
- Sensibilisation et responsabilisation des jeunes
- Sensibilisation et responsabilisation des médias
- Sensibilisation et responsabilisation des milieux et des responsables politiques
- Développement du discours politique

Documents de référence/1

1. Le droit contre la discrimination raciale (analyse et recommandations, synthèse) – CFR, Berne 2010
 - http://www.ekr.admin.ch/pdf/kurzfassung_fc65d.pdf
 - http://www.ekr.admin.ch/pdf/Bericht_Langversion_ddc46.pdf
 - <http://www.ekr.admin.ch/themes/f559.html>

2. Recueil de cas juridiques – (CFR), consultation électronique
 - Droit pénal: <http://www.ekr.admin.ch/services/f518.html>
 - Décisions internationales: <http://www.ekr.admin.ch/services/f477.html>

3. Guide juridique pour la discrimination raciale
 - <http://www.network-racism.ch/fr/rechtsratgeber/rechtsratgeber.html>

4. Rapport de monitoring CFR
 - <http://www.network-racism.ch/fr/rapports/rapport.html>

Documents de référence/2

1. Exemples de cas issus de la pratique
 - <http://www.network-racism.ch/exemples-de-la-pratique/index.html>

2. Qualité des médias: les Roms; recherche scientifique
 - http://www.foeg.uzh.ch/analyse/medienqualitaet/roma/Qualitaet_Berichterstattung_Roma.pdf

3. TANGRAM : dossiers de la Commission fédérale contre le racisme
 - <http://www.ekr.admin.ch/documentation/f108.html>

4. Agenda politique du racisme et de l'antiracisme
 - <http://www.ekr.admin.ch/services/f384.html>